

Personnes oubliées



Jean MAISONDIEU,
La fabrique des exclus,
Paris, éditions Bayard, 1997, 264 pages

J'ai débuté la lecture de ce livre avec, il me faut l'avouer, un préjugé défavorable. Comment, du haut de son fauteuil de psychiatre français, Jean Maisondieu pouvait-il prétendre véritablement comprendre les problèmes de l'exclusion?

Mon préjugé est demeuré jusqu'au quart du livre, où il a bien fallu que je me rende à l'évidence: Maisondieu travaille régulièrement avec des exclus-es, c'est-à-dire avec ceux-celles qui ne comptent pour rien dans la société, parce qu'en dehors des circuits relationnels normaux. Grâce à son expérience, Maisondieu peut affirmer que les exclus-es ne sont pas des malades au départ, mais des gens comme tout le monde qui, pour différentes raisons, ont basculé dans l'exclusion. Loin de dépendre uniquement de la crise économique, l'exclusion serait surtout le résultat d'un manque de fraternité: elle «n'existe que parce que les hommes [lire les humains] le veulent bien, et elle durera aussi longtemps qu'ils voudront faire comme s'ils n'y étaient pour rien».

UN GESTE
IMPORTANTRégie des rentes
du Québec

Le relevé de participation au Régime de rentes du Québec

Pour connaître le montant de la rente de retraite qui vous est acquise et celui que vous pourrez recevoir si vous continuez à cotiser, de même que le montant de la rente d'invalidité, de la rente de conjoint survivant et des autres prestations auxquelles vous et votre famille aurez droit le moment venu...

La formule de demande de relevé de participation se trouve dans les caisses Desjardins, les bureaux de Communication-Québec et les centres de service de la Régie des rentes du Québec.

Pour obtenir de plus amples renseignements vous pouvez téléphoner sans frais à l'un des numéros suivants :

Région de Québec :
643-5185
Région de Montréal :
873-2433
Ailleurs au Québec
1 800 463-5185

<http://www.rrq.gouv.qc.ca>

Québec

Pour
un
Québec
en
progrès

Il faut
défendre
les **services**
publics et les
programmes
sociaux!



**SYNDICAT DE LA
FONCTION PUBLIQUE
DU QUÉBEC**